

- Prisée de Secondigny - Archives Nationales R1 207 et O. 19712

Inventaire de 1460

ECLT la déclaration du château de Secondigny alentrée duquel avenir devers Partenay a une porterie couverte et assez en point excepté qu'il faut laherce et (-) comme il y souloit avoir avec une barrière audevant et en icelle porterie est le pont leveiz a ung pont dormant contenant XXIII piez de long ou environ et XV piez de large et faudroit pour faire ladite herce et barrière et pour réparer ledit pont dormant environ XII escus.

Item le pont leveiz et la planche dudit chastel sont assez en bon estat.

Item est après le portail qui est quaré contenant quatre toyse ou environ de large et deux pilliers quarrés audevant dudit portail de trois toyses et demy de large à prendre la toyse de six piez.

Item ledit portal est garny de troys estages et deux cheminées en deux desdits estages et ledit portal (-) piez de hault ou environ et la moitié dudit portal est une eschelle de pierre par les (-) sur les murs et desdits murs auquel on entre audit portal. Y a un garlandy audit portal auquel fault de réparations pour C escus ou environ.

Item un pand de mur du coté de main dextre touchant audit portal et à leglise dudit lieu contenant de longueur IX toyses ou environ et de hault XXXVI piez ou environ et V piez de large ou environ et sur lehault (- -) y fault III toyses de mur ou environ qui peuvent valoir environ IIII escus.

Item ung pand de mur contenant de longueur XX toyses ou environ et de hault XXXV piez ou environ et de large six piez ou environ et crenellé demesmes et lequel pand se tient dunt bout aleglise dudit lieu de l'autre bout et au portal des moulins auquel mur fault sept ou huit toyses de mur ou environ qui vallent chacune toyse XXXV Li.

Item audit pand fault deux eschelles necessaires pour monter dessus et pour un garlandiz de bois que y souloit estre autrement qui pourroit coulter environ VILXX Li.

Item audedant de la clousture dudit chasteau dudit coulté a une pièce de vergier touchant dudit pand qui tient aleglise (-) audit portal des molins dune part et dautre part a la maison maistre Guillaume (-) et d'autre au chemin par lequel lon va de lun desdits porteaulx à l'autre auquel vergier souloit être autrefois les estables dudit lieu et contient de longueur XV toyses ou environ et de largeur VIII toyses ou environ.

Item ung autre pand de mur du costé demain senestre du premier portal devant dit contenant LXIX toyses ou environ et XL piez de hault ou environ lequel pand dure jusques a une tour qui est au bout des vieilles salles dudit chasteau auquel pand fault VI toyses de mur ou environ de XXXI Li. La toise vallent (-) et souloit estre ledit pand garlandé de boiz par le dedans dudit chasteau et est carnellé par deshors de mesmes la muraille.

Item est après ladite tour ou souloit avoir prisons à deux estages et cheminée laquelle cheminée y est sayne et entière et qui (-) mestre ladite tour en point auquel (-) et quelle a esté autrefois cousteroit environ IIIIXX Li.

Item ladite tour jusques a une autre tour qui regarde sur le molin a blé dudit lieu y a ung autre pand de mur contenant de largeur XI toyses et demy de mur ou environ et de six piez de large ou environ et XL piez de hault ou environ auquel pand fault bien deux toyses de mur ou environ qui coulteraient bien a reffaire LXXXI Livres (-).

Item audroit de ladite tour première souloit avoir deux grandes chambres doubles et cheminées par dessus et chambre basse par le dessoubz ou na que les murailles dont la plus petite dicelles est dutout cheute et en ruyne.

Item audroit dicelluy pand devers lesdites deux tours avoir anciennement une salle double a cheminée dessus et dessoubz et les (- -) et une grande cheminée au milieu de la salle et troye grandes fenêtres regardant sur la court dudit chastel qui est tout en désert (-) dessus.

Item en ladite tour qui regarde sur les molins contenant L piez de hault ou environ ou souloit avoir IIII estages et une cheminée au hault de ladite tour laquelle cheminée est en estat et sont les murailles caducques cheutes et fendues com-me de nulle valeur.

Item ung autre pand de mur entre icelle tour regardant sur la chaussée contenant de longueur X toyses ou environ et de haulteur ving piez ou environ et de largeur six piez ou environ lequel mur est par ung endroit garlandé de boiz par le deshors et audroit dicelluy mur par le dedans dudit chasteau est une vieille salle double basse au bout de laquelle a une chambre et pareillement une salle haute et y a en chacu-une salle et chambre cheminées lesquelles salles et chambres encoures couvertes comme elles ont acoultumme et sont vieilles et caducques et contiennent de longueur XIII toyses ou environ et de largeur IIII toyses et du haulteur XXX piez ou

environ et les murailles desdites salles et chambres sont partout fendues et sont rompues et les commendoit reffaire comme toutes neuves excepté les murailles qui sont bonnes.

Item au bout de ladite salle a une petite tour et un petit pand de mur joignant de l'eschelle du portal de la chaussée et ladite tour contenant vingt piez de hauteur ou environ en ...

(page 3) ... laquelle tour souloit avoir IIII estages et auhault de ladite tour a une cheminée qui est encoures entière et audit pand de mur fault un garlandiz de boiz qui cousteroit (-).

Item audit chasteau a une autre yssue par devers la chaussée de lestang en laquelle yssue a un portal quarré par le dedant dudit chastel et par le deshort a deux tours et a ledit portal soixante piez de hault ou plus fermé garny de deux portes par embas et de pont leveiz de planche de pont dormant et porterie le tout desdits (-) caduc et est ledit portal voulté par embas et portes pont leviez pont dormant et quatre cheminées et contient IIII toyses de mur ou environ et y fault de réparation pour C livres tournoi ou plus.

Item est garny ledit portal deschelle de pierre a double pour monter audit portal et entrer au hault de la dite salle qui joingt audit portal.

Item emprés lesdits portal et salle souloit avoir un ballet qui est cheut et y a une cuisine couverte de sa couverture qui est encoures et laquelle contient quinze piez en carré ou environ et auedans de ladite cuisyne a une cheminée et un petit four qui la sont aruyne et la faudroit reffaire tout à neuf.

Item au dedans dudit chasteau a une court en laquelle a un puy et contient ladite court XL toyses de longueur et de largeur XVIII toyses ou environ et se tient ladite court aux-dits murs et salles et est ledit puy en boy et ledit puit en boy et souffrant estat.

Item en ladite court près desdites salles du colté devers le portal a une chapelle couverte de sa couverture contenant VI toyses de long ou environ et troys toyses de large en laquelle chapelle a un aultier et une cheminée et y faudrait bien de réparations environ pour LX livres.

Item autour de ladite court souloit avoir une clouture de murailles fermant à deux grandes portes lesquelles cloutures estoit une grange et un petit portal ou estoit laurloge dudit lieu et sont lesdites cloustures et portes et gran-granges fondues et ny a que bien peu d'apparance.

Item auedans de ladite court est le four a bang avecques le fourny dudit lieu de Secondigny avecques un petit grenier double a deux estages joignant dudit fourny contenant le tout V (-) de maison ou environ et y fault de réparation environ pour XL.

Item au dedant de ladite court a un groupe de maisons (-) et apprentiz avecques un petit vergier audevers esquelles maisons sont (-) les estables dudit lieu et contient VII toyses de long et de large six toyses et est couverte de tout sa couverture et y fault de réparation environ pour XL.

Item audit chasteau a une halle assise devant leglise dudit lieu contenant quatre traverses ou environ et qui valent IX toyses de long et de large III toyses et y faut de réparation environ pour (-)

(page 4) Item sont audit chasteau leglise parroschalle dudit lieu de Secondigny la maison presbitere du curé de ladite église avec le jardin et appartenances dicelle et plusieurs autres maisons et logis qui sont aux manants et habitans dudit lieu.

( - - - - )

Item audit lieu de Secondigny devant ledit chasteau a un estang bel et grand dont la chaussée contient VIIIXX toyses de long et de largeur toyse le dessus IX toyses de(-) par le fondement et ledit estang contient de tour en tout de-my lieu ou plus.

Item a le (-) dudit estang a belles pescheries a anguilles toutes pavées de pierre et aubout une petite maison large à prendre lesdites anguilles et sont lesdites pescheries closes de boiz et greilliz de fer et y fault de réparations environ pour XXX livres.

*Ce texte est la copie intégrale du relevé établi à l'époque en français du XV<sup>o</sup> siècle.*